

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 août 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf août à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 08

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation :

08/07/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent

Délibération 2025-08D13 – Tarifs cantine scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-08D11 du 08 août 2024 fixant la tarification des repas de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2024/2025.

Vu la délibération de la ville d'Ugine n°05 – DE.2025-064 du 16 juin 2025 concernant la révision des tarifs de la Cuisine Centrale à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il propose de fixer la tarification à compter de la rentrée 2025/2026.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire, à compter de la rentrée 2025/2026, comme suit :

Formule	Tarif 1^{er} enfant	Tarif 2^{ème} enfant	Tarif 3^{ème} enfant
Repas régulier	5.90 €/repas	5.70 €/repas	5.50 €/repas
Repas occasionnel	8.00 €/repas		
Surveillance sans repas pour enfant bénéficiant d'un PAI	2.00 €		
Enfant extérieur à Crest-Voland ou à Cohennoz	8.00 €/repas 2.55 €/enfant bénéficiant d'un PAI		

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

